



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Congo

Question écrite n° 9139

Texte de la question

M. Alphonse Bourgasser attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les conséquences des affrontements ayant eu lieu à Brazzaville le 3 novembre 1993. Il a été informé par le président de l'association des œuvres culturelles congolaises, établie 8, rue Jean-Varenne, à Paris (18e), que le traitement des victimes ne se fait pas de façon égalitaire et qu'il est de plus en plus difficile aux membres de l'opposition d'avoir accès aux soins. Compte tenu des valeurs universelles de protection de l'individu, défendues par la France et des relations diplomatiques qui existent entre notre pays et le Congo, il demande que le gouvernement français prenne toutes les dispositions pour se tenir informé de l'évolution du contexte politique afin que les droits de la personne soient toujours respectés. Il souhaite vivement que, si tel n'était pas le cas, la France n'ait aucune complaisance et rappelle sur quels critères démocratiques elle entend établir des liens diplomatiques avec les autres États, et ce que, sans ingérence aucune, elle ne saurait tolérer.

Texte de la réponse

La France suit avec une attention particulière l'évolution de la situation au Congo. Elle a joué un rôle actif pour favoriser, avec l'aide du Président Bongo, l'accord conclu le 4 août 1993 à Libreville entre l'ensemble des forces politiques congolaises qui se sont engagées à régler le contentieux électoral et à cesser les actes de violence. Il est essentiel que cet accord soit pleinement appliqué. La France, qui participe à sa mise en œuvre, a indiqué qu'elle considérerait comme inacceptable tout ce qui pourrait fragiliser le processus qui en découle. Depuis la signature de l'accord, la France a marqué à plusieurs reprises sa vive préoccupation devant la recrudescence des actes de violence, la prolifération des éléments armés dans la capitale congolaise et le climat d'insécurité qui s'y est développé. S'appuyant sur ses liens traditionnels avec le Congo, elle en appelle avec force et constance aux différentes parties pour que prévalent le dialogue et une solution politique à la crise qui a des conséquences dramatiques pour la population et le pays en général. À cette fin, le gouvernement français appuie aussi les efforts du ministre de la défense, le général Ngollo, dont le rôle de médiateur a d'ailleurs été confirmé, ce qui a contribué à l'apaisement des tensions. D'une façon générale, notre action vise à ce que les rivalités politiques s'expriment, non pas dans la rue, mais dans le cadre des institutions dont le Congo s'est doté, en particulier l'Assemblée qui doit assumer pleinement sa fonction d'espace légal pour l'opposition.

Données clés

Auteur : [M. Bourgasser Alphonse](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9139

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 décembre 1993, page 4407

Réponse publiée le : 17 janvier 1994, page 211